

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE
du Lundi 27 juin 2022**

N°03

INTERVENANTS

				Invité	Présent	Absent	Excusé	Diffusion
								
Commune de COCHEREN	MARTIN Jean-Bernard Président CLE et du SIEAR Maire de Cocheren	Tél		X			X	X
		Mail	jb.martin@cocheren.fr					
DDT 57 	CICCARELLO Liborio Chargé de mission BH	Tél		X	X			X
		Mail	Liborio.ciccarello@moselle.gouv.fr					
Agence de l'eau Rhin Meuse 	RENAUD Audrey chargée d'intervention à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	Tél		X	X			X
		Mail						
DREAL GRAND EST 	MINATEL Jérôme Service Risques naturels	Tél		X			X	X
		Mail						
	HIRSCH Maxime Service prévention des risques Pôle Après-mines	Tél		X	X			X
		Mail	Maxime.HIRSCH@developpement-durable.gouv.fr					
	MARLY Xavier Chef de projet gestion quantitative	Tél		X			X	X
		Mail	Xavier.marly@developpement-durable.gouv.fr					
Delphine ZILLHARDT chef de Pôle Rhin-Sarre à la DREAL Grand Est	Tél		X			X	X	
	Mail							
Frédéric MARCHAL chef de projet remontée de nappe à la DREAL Grand Est	Tél		X	X			X	
	Mail							
Moselle L'Eurodépartement	Philippe GOEDERT directeur de l'agriculture et de l'aménagement du territoire au Conseil Départemental de Moselle	Tél		X			X	X
		Mail						
GECNAL 	LUSSON Jean-Baptiste	Tél		X	X			X
		Mail						
Commune de CREUTZWALD 	Jean-Luc WOZNIAK Maire de Creutzwald et Président du SIAGBA	Tél		X	X			X
		Mail	jl.wozniak@creutzwald.fr					
OFB 57 	MULLER Patrice Inspecteur de l'environnement à l'Office Français de la Biodiversité	Tél		X	X			X
		Mail	patrice.muller@afbiodiversite.fr					

► OBJECTIFS

La CLE du SAGE souhaite disposer d'une étude sur le fonctionnement hydrologique (passé, actuel, futur) des bassins versants de la Rosselle et de la Bisten.

L'objectif est de définir des mesures de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides du territoire afin de limiter les incidences de la reconstitution de nappe en milieu urbanisé.

Lors de cette 1ère phase, il s'agit de comprendre et recenser l'ensemble des éléments liés à la ressource en eau, aux milieux aquatiques et humides de manière à dresser un état des lieux du territoire avant, pendant l'exploitation minière et un état des lieux exhaustif actuel afin de comprendre l'évolution du territoire, dans l'objectif de mieux appréhender les incidences possibles de l'état futur en situation de nappe reconstituée.

► PRESENTATIONS

- Présentation de l'ordre du jour par M. WENG, qui nous accueille à la mairie de L'Hôpital.
- Présentation de la phase 1 par ANTEA – AdT (cf diaporama ci-joint présenté par Mme COLLANGE)
 1. Contexte et objectifs de l'étude
 2. Collecte des données : documents, entretiens et investigations
 3. Contexte historique
 4. Les éléments de contexte
 5. Les éléments nécessitant un point d'attention
 6. Les éléments ayant une incidence bénéfique
 7. Mesures compensatoires
- Présentation de la méthodologie de la phase 2

► SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS

- Echange sur le porter à connaissance

Frédéric MARCHAL indique que suite aux engagements de l'état du 10/03/21, présentés au CSRN d'octobre 2021, une mise à jour du PAC de 2018 a été faite sur 20 communes du bassin houiller après une phase de concertation avec les élus des communes concernées. Cette mise à jour a été transmise aux communes courant avril 2022, elle se poursuivra sur les autres communes.

- Echange sur les rapports judiciaires et sur le document du CGEDD

Françoise LATOUR TEITGEN souhaite savoir si on a eu accès aux rapports judiciaires et du document du CGEDD, pour les mettre en cohérence avec l'étude en cours.

Frédéric MARCHAL et Maxime HIRSCH précisent que les affaires judiciaires n'apportent pas d'éléments à proprement parler à l'étude, ce sont des expertises sur différents cas spécifiques.

D'autre part, les propositions concertées de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) et du CGEDD ont été présentées à la Ministre de la Transition Ecologique qui s'est engagée en mars 2021 à limiter la remontée de la nappe en secourant notamment les secteurs bâtis existants à -3m situés à l'intérieur d'une zone dite « zone d'engagements de l'Etat »

- Echange sur l'évolution des débits des cours d'eau

Marie DUTERTRE demande comment envisager le futur, alors qu'on n'a pas connaissance du passé ?

Il est précisé que les points de mesure sont à la frontière, et que les mesures n'existaient pas avant l'exploitation minière, seule une estimation des débits a été réalisée par l'Agence de l'eau en 1979. L'étude met en évidence un manque de station pour le suivi futur des débits des cours d'eau.

Jean-Luc WOZNIAC précise qu'il a constaté un débit plus important de la Bisten à Creutzwald, l'eau ruisselle au niveau des berges, ce qui laisse supposer une reprise du drainage. Un prochain forage est prévu au niveau du stade nautique

Maxime HIRSCH explique qu'en amont de Creutzwald, sur le secteur de Varsberg/Ham-sous-Varsberg, et sur celui de Porcelette, les pompes mis en œuvre par l'Etat vont augmenter le débit de la Bisten.

- Echange sur la qualité des eaux

Maxime HIRSCH précise qu'il y a eu dégradation de la qualité des eaux après l'arrêt des exhaures du fait de la diminution de la dilution. Depuis quelques années, il est constaté une amélioration de la qualité liée vraisemblablement aux efforts des collectivités vis-à-vis de l'assainissement, voire pour partie aux apports de la nappe des GTI. Il rappelle que les eaux d'exhaures de La Houve arrivaient autrefois dans le Leibsbach (affluent de la Bisten en aval de Creutzwald). En amont du lac de Creutzwald, la Bisten était alimentée notamment par les eaux de rejet de la Centrale Emile Huchet, du caroduc de Freyming-Merlebach (c.à.d. une partie des exhaures de Merlebach), et suite à l'arrêt des exhaures de Merlebach par les eaux

des forages de dépollution de la bulle salée de Diesen (eaux des forages P1 à P4bis autrefois rejetées dans la Merle) qui perdurent encore aujourd'hui (du moins P1 à P4bis). Si les arrivées d'eau des forages P1 à P4bis cessaient à court terme, elles seraient compensées à moyen terme pour le lac de Creutzwald par le rejet des eaux pompées pour rabattre la nappe sur la partie amont de la Bisten (Varsberg, Ham-sous-Varsberg) qui n'a jamais reçu d'exhaures minières. A Porcellette, à Diesen même, voire à Varsberg, les cours d'eau peuvent encore être considérés pour l'instant comme perchés. M. HIRSCH précise qu'à sa connaissance, les rejets de la Centrale Emile Huchet ont baissé, mais qu'il n'est pas à écarter que la situation de la nappe des GTI à moyen et long terme laisse le Fröschenpfuhl et une partie du Diesenbach dans une situation perchée, ceci étant dépendant de l'effet des prélèvements AEI et AEP dans ce secteur hydrographique.

- **Echange sur les réseaux à considérer, qui pourraient être impactés par la remontée de la nappe**

Les réseaux d'assainissement, mais aussi les réseaux de gaz, réseau électrique réseau d'eau potable peuvent pour certains, être sensibles au phénomène de remontée de nappe. Frédéric MARCHAL précise que la DREAL, et le DPSM ont organisé des réunions avec les communes du secteur Ouest pour procéder aux recensements des réseaux ainsi que tout autre point singulier (exemple : passage piéton sous voie SNCF).

- **Echange sur l'aléa affaissement/mouvement de terrain**

Maxime HIRSCH indique que sur la diapo 32 les zones roses foncées correspondent aux exploitations minières et non à un aléa (affaissement ou mouvement de terrain).

- **Echange sur les prélèvements d'eaux industrielles**

Françoise LATOUR TEITGEN signale une évolution à la baisse des prélèvements. Les industriels peuvent fournir les données actualisées. Audrey RENAULD signale un délai de validation des données.

Jean-Baptiste LUSSON souhaite partager une suggestion : contraindre les industriels à pomper sur des secteurs où il y a nécessité de rabattre la nappe.

La SEE est un interlocuteur majeur, Frédéric MARCHAL a donc sollicité la SEE pour avoir les données des consommations passées et prévisionnelles.

Il est précisé que certains forages SEE sont prioritaires pour maintenir le piège hydraulique.

Françoise LATOUR TEITGEN indique que les nouveaux industriels qui font de la chimie verte ont besoin d'une eau « potable » et non « industrielle », ils font donc appel au réseau d'eau potable de la SEE (eau traitée) pour couvrir leur besoin. Le Contrat Industriel Eau et Climat les incite à améliorer la qualité des eaux industrielles distribuées.

Françoise LATOUR TEITGEN précise qu'ils ont un modèle pour le piège hydraulique de la plateforme, mis à jour 1 fois par an mais que ce modèle ne tient pas compte des besoins futurs de rabattement de la nappe. Il est proposé de travailler ensemble et en cohérence lors de la phase 2 d'élaboration des scénarii d'aménagement.

- **Echange divers**

Frédéric MARCHAL précise que les premiers résultats de cette étude seront intégrés dans les dossiers étude d'impact / évaluation environnementale

Jean-Baptiste LUSSON indique que des piquages sont mis en place sur le réseau SEE pour alimenter des mares.

► **PLANIFICATION**

- Proposition d'un 1^{er} COTECH Phase 2 à prévoir en septembre 2022.
- Validation de la Phase 1 et présentation des 1^{ères} pistes de réflexion de la phase 2 à la CLE du SAGE en Octobre 2022.

► **PREPARATION DE L'EVENEMENT POUR LA CEREMONIE DE REMISE DU LABEL SAGE**

Philippe WENG précise qu'un événement sera organisée pour remettre le Label SAGE durant la deuxième quinzaine de septembre, en présence d'un grand témoin qui posera son regard sur les actions qui seront présentées par les lauréats au Label SAGE (actions de sensibilisation, travaux...), et également par des élus qui ont été distingués « Commune Nature ». Les élus locaux, les services techniques, les partenaires seront conviés à l'événement, afin que chacun puisse échanger et partager l'ambition de préserver et d'améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité.